

Procès-verbal
Conseil d'institut de l'INSPE
de l'académie de Strasbourg
Séance du 14 juin 2021

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2021**
- 2. Information du Directeur**
- 3. Prévention des risques psycho-sociaux dans notre composante (RPS)**
- 4. Actualisation du contrat d'objectifs et de moyens 2022 (dialogue de gestion)**
- 5. Formations**
 - 5.1. MECC
 - 5.2. Calendrier universitaire 2021-2022 (2^{ème} partie)
 - 5.3. DIU « Enseigner à l'étranger »
 - 5.3.1. Maquette
 - 5.3.2. Convention et annexe financière
 - 5.4. CAPEFE (point reporté au conseil de septembre)
 - 5.4.1. Convention
 - 5.4.2. Budget
 - 5.5. Convention générale entre l'académie de Strasbourg et l'université de Strasbourg concernant la formation des enseignants et des personnels d'éducation
 - 5.5.1. Convention
 - 5.5.2. Budget de projet (point reporté au conseil de septembre)
- 6. Finances**
 - 6.1. Projet de budget rectificatif
- 7. Relations internationales**
 - 7.1. Campagne de bourse d'excellence IDEX 21-22 - mobilités sortantes
 - 7.2. Candidatures aux mobilités sortantes
- 8. Modification du règlement intérieur (article 1.4.6.1 : composition des commissions de sites)**
- 9. Commissions consultatives – sièges vacants**
- 10. Subventions des amicales de l'INSPE**
 - 10.1. Le Gafe
 - 10.2. Volubilis
- 11. Convention**
 - 11.1. Basket center
- 12. Divers**

ETAIENT PRESENTS :

1) Représentants élus des personnels enseignants et autres personnels participant aux activités de formation de l'institut et des usagers

a) Représentants Professeurs des universités et personnels assimilés

Anemone GEIGER-JAILLET, Pascal MARQUET

b) Représentants Maîtres de conférences et personnels assimilés

Richard CABASSUT, Pascale GOSSIN

c) Représentants autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur

Isabelle LEBRAT, Julien SENDRAL

d) Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre

/

e) Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre

Olivier DELFORGE, Marjorie ROUGIER

f) Représentants inscrits dans les formations diplômantes de l'INSPÉ, des étudiants, des stagiaires de la formation professionnelle continue, des fonctionnaires stagiaires et/ou représentants des personnels enseignants et d'éducation bénéficiant d'actions de formation continue et des personnes bénéficiant d'actions de formation aux métiers de la formation et de l'éducation

Elodie FOESSEL (suppléant), Elie PERDRISOT (suppléant), Gaëlle STRESSER (titulaire)

2) Représentants de l'Université de Strasbourg

Pascale BERGMANN

3) Personnalités extérieures

a) Représentant du conseil régional

/

b) Personnalités désignées par le recteur d'académie

Jenny-Patricia LEVY, Christophe MARCHAND, Daniel PAYOT

c) Personnalité désignée par l'Université de Haute Alsace, établissement public d'enseignement supérieur partenaire

/

d) Personnalités désignées par les membres du conseil

Membres avec voix consultative et invités :

Bertrand BULTINGAIRE, Philippe CLERMONT, Éric TISSERAND

Secrétariat de séance :

Barbara BILGER, Myriam LAKRAA

AVAIENT DONNE PROCURATION :

Patricia CATTARIN-MUCKENSTURM	➤ Procuration à Pascal MARQUET
Lionel BOYON	➤ Procuration à Daniel PAYOT
François GAUER	➤ Procuration à Pascale BERGMANN
Isabelle LEBRAT	➤ Procuration à Richard CABASSUT
Elles LOGAN	➤ Procuration à Elie PERDRISOT
Céline MOUROT-STORCK	➤ Procuration à Christophe MARCHAND
Emmanuelle PERNOUX	➤ Procuration à Christophe MARCHAND
Aurélien SCHIRCK	➤ Procuration à Elodie FOESSEL

ETAIENT EXCUSES / ABSENTS :

Julie ADERHOLD (suppléante), Cédric BAILLET, Marc BRAUNSTEDTER (suppléant), Régis GIUNTA, Dominique MEYER-BOLZINGER, Béatrice MULLER, Marc RENNEN, Camille VELIKONIA (titulaire), Catherine ZUBER

La séance débute à 14h05.

Daniel PAYOT donne lecture des procurations.

Il indique ensuite que les points suivants sont reportés au conseil de septembre :

5.4. CAPEFE

5.4.1. Convention (point reporté au conseil de septembre)

5.4.2. Budget

5.5. Convention générale entre l'académie de Strasbourg et l'université de Strasbourg concernant la formation des enseignants et des personnels d'éducation

5.5.2. Budget de projet

Il annonce l'ajout d'un point divers, une motion proposée par les enseignants de l'INSPÉ.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2021

Pascal Marquet souhaite revoir une partie du paragraphe 4.7 et propose une nouvelle formulation du texte :

Pascal Marquet présente les éléments généraux. La Formation continue représente 8% du budget de fonctionnement de la composante, cela mérite qu'on s'y intéresse. Depuis la fusion des deux composantes, l'INSPÉ projette d'établir cette stratégie. Il rappelle que l'INSPÉ intervient à la demande du rectorat pour la formation continue des enseignants. Il faudra faire un bilan au bout de deux ans et avant le nouveau contrat quinquennal de la politique que l'on veut mettre en place pour la formation continue hors Education Nationale. Il s'agit notamment de se libérer de la personification des formations (une formation = un formateur). En effet, il y'a un risque certain de suppression de l'offre si un formateur part à la retraite.

Un document de cadrage a été élaboré, dans lequel il est fait six recommandations :

- 1. Les responsabilités scientifiques/pédagogiques des DU devraient tourner plus fréquemment qu'elles ne le font actuellement avec, par exemple, un maximum de deux contrats pour un même porteur.*
- 2. Les DU pourraient être explicitement associés à un diplôme d'État et leur obtention donneraient droit à une VAPP (Validation des Acquis Personnels et/ou Professionnels) pour les étudiants qui souhaitent s'inscrire dans le diplôme d'État associé. À titre d'exemple, le DUECODEV (niveau L3) conduit explicitement vers le parcours PIMS du Master MEEF-EE.*
- 3. À l'inverse, certaines UE de diplômes d'État mériteraient d'être proposées sous la forme de stages courts validés dans le cadre du Pass'Compétences Universitaire en plus de la VAPP.*
- 4. En complément des DU, le nombre de formations à public mixte (FC – apprentissage – contrats de professionnalisation) pourrait continuer à augmenter, dans le respect du principe de non-concurrence entre l'Unistra et UHA et en fonction de l'évolution de la politique de la Région Grand Est.*
- 5. Un travail sur la visibilité de l'offre reste à conduire à l'échelle de la composante en plus de celui du SFC.*

Le procès-verbal de la séance du 14 avril 2021, avec les modifications demandées, est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Informations du directeur

Les points suivants seront abordés : dispositif de tutorat étudiant, mesures sanitaires et reprise progressive de l'activité en présentiel.

Philippe Clermont détaille le dispositif REPARE, qui est un accompagnement pour les étudiants de L1 et L2 peu assidus ou décrocheurs par la forme d'un tutorat prioritairement. Ce dispositif a également été mis en place à l'INSPÉ et devrait se poursuivre l'an prochain.

Six tutrices ont été recrutées cette année (cinq en L3 et une en M1). Il fallait que les étudiants choisis soient aguerris afin d'accompagner les étudiants plus jeunes. Les étudiants en difficulté ont été repérés en fonction des notes du 1er semestre mais aussi par le signalement de certains enseignants. André Pachod est responsable du suivi des tuteurs.

Les étudiantes tutrices ont apprécié cette expérience, leur autonomie, ainsi que le guide mis à leur disposition et l'accompagnement d'André Pachod.

Les retours ont été globalement positifs de la part des étudiants qui ont bénéficié du dispositif, avec une limite cependant : ceux dont la motivation est en forte baisse n'ont pas réussi à inverser la situation.

Pour 2021-2022, l'INSPÉ devrait reconduire et développer ce dispositif également pour les étudiants « oui si » ainsi que pour les étudiants Erasmus.

Les étudiants du GAFE souhaitent également apporter leur aide aux étudiants en difficulté, prendre en charge et développer les compétences d'accompagnement. Cela nécessitera un financement que l'INSPÉ est prêt à soutenir. Le dispositif serait similaire à REPARE et devrait se mettre en place dès la prochaine rentrée.

Bertrand Bultingaire ajoute que le GAFE a également recueilli les besoins des étudiants par le biais d'une enquête réalisée via leur page Facebook. La CASDEN est prête à apporter son soutien. L'INSPÉ remercie le GAFE ainsi que la CASDEN pour leur aide.

Par ailleurs, les personnels se préparent à reprendre une activité en présentiel à plein temps à la rentrée. En attendant, la reprise se fait à raison d'au moins deux jours par semaine, puis 3 jours à partir du 1er juillet prochain.

Pour mettre en place le télétravail à partir du 1er septembre 2021, il s'agira de suivre les modalités et de se servir des protocoles mis en place par l'université. Trois dispositifs sont possibles : des jours fixes, des jours fixes avec 5 jours flottants, des jours flottants sur toute l'année).

L'INSPÉ étudiera toutes les demandes et essayera d'y répondre au mieux, tout en veillant au bon fonctionnement des services.

L'INSPÉ continue à appliquer les consignes à propos des bâtiments. Des masques sont toujours à disposition des personnels à l'accueil, jusqu'à épuisement des stocks. Des autotests sont également à disposition des étudiants dans les sites mais il y a eu peu de demandes pour l'instant, c'est pourquoi on peut aussi en distribuer aux personnels s'ils le demandent.

3. Prévention des risques psycho-sociaux dans notre composante (RPS)

Philippe Clermont tient à signaler qu'actuellement la période est dense et tendue pour les services.

Philippe Clermont rappelle brièvement le déroulement des étapes passées et à venir concernant la démarche de prévention des RPS. Les groupes de travail se sont réunis dans une faible mesure, à raison d'un seul sur les trois initialement prévus. Cette démarche aboutit à un plan de prévention des risques qui sera pluriannuel.

Le plan se décline en sept actions qui seront mises en place à la rentrée 2021 :

- Réflexion sur les horaires d'ouverture de la scolarité, en lien avec la labellisation Marianne. Maintenir la qualité de l'accueil et permettre aux personnels de pouvoir travailler sans interruption.
- Mettre en place un atelier pérenne de réflexion sur l'organisation du travail personnel et collectif (interactions, priorisation, développement de l'autonomie, prise en charge du travail des collègues en cas d'absence, etc.) En lien avec le Pôle d'amélioration continue de l'université.
- Télétravail : mise en place, déploiement, qualité et accompagnement.
- Former les personnels d'encadrement aux RPS et au management d'équipe.
- Violence au travail : préciser les dispositifs d'alerte, déterminer les causes.
- Mettre en place un groupe de parole pérenne sur la gestion des émotions au travail. En lien avec la psychologue du travail.
- Diversifier et favoriser les moments de convivialité si les conditions le permettent.

Ces sept actions paraissent maitrisables et sont des leviers sur lesquels on peut agir. Il ne s'agit pas d'être naïf car bien évidemment cela ne va pas tout régler, notamment les surcharges de travail, les télescopes, les nouvelles modalités de travail qui ne sont pas forcément bien vécues par tout le monde.

Il faut également tenir compte des facteurs exogènes qui ont engendré un certain nombre de RPS.

Un bilan sera fait chaque année et le dispositif pourrait connaître des ajustements en cours de route.

Pascale Gossin prend la parole et précise qu'elle le fait en tant que représentante élue par ses collègues, elle souhaite que ce soit bien noté dans le compte-rendu.

Elle met en avant que cette année de télétravail a été extrêmement difficile, notamment sur le plan matériel, puisqu'il a fallu prendre en main un certain nombre d'applications et de logiciels. Les collègues sont épuisés. A ceci s'ajoute la construction et la rédaction des emplois du temps qu'il faut répartir entre les enseignants et qui doivent être assurés.

Quelques enseignants ont en plus la contrainte de travailler sur les deux sites (Strasbourg et Colmar), ce qui est compliqué à gérer notamment pour la scolarité.

Il faut encore reconstruire les cours pour les adapter aux nouvelles maquettes, cela devra se faire pendant l'été. Tous se sentent à bout de souffle et le fait d'être isolé n'arrange pas la situation.

Dans d'autres INSPÉ, les collègues s'arrêtent parce qu'ils n'en peuvent plus, ici on continue malgré tout.

Philippe Clermont répond qu'un certain nombre de choses paraissent faisables. En ce qui concerne l'aspect matériel, il est vrai qu'un effort particulier a été fait en direction des personnels BIATS qui n'étaient pas équipés ou peu. Lorsque la situation devient problématique, les enseignants peuvent en faire part à la direction de l'INSPÉ qui les traitera un par un. Le travail sur deux sites n'est peut-être pas toujours idéal, mais des modifications sont introduites dans les emplois du temps en ce moment, elles devraient faire en sorte que ça se passe mieux. Philippe Clermont est confiant, il sait qu'avec cette année de transition, on risque de faire face à des difficultés, certaines qu'on ne maîtrise pas entièrement. Effectivement les emplois du temps subissent beaucoup de contraintes, mais la scolarité fait au mieux pour les organiser.

Pascale Gossin ne sait pas encore elle-même quels cours elle va assurer. C'est trop tôt, les professeurs ne se sont pas encore concertés, la scolarité ne peut pas faire cela à leur place.

Philippe Clermont répond que l'année universitaire n'est pas encore terminée, il y a encore des réunions qui se dérouleront dans les prochains jours, les choses vont se décanter petit à petit.

Anemone Geiger-Jaillet souhaite apporter des informations à propos des travaux du Racing. Il semblerait que les rues *Extenwoerth* et *Montessori* soient supprimées et que nous n'ayons plus accès à notre parking, sauf pour les pompiers. Par contre une nouvelle piste cyclable devrait être réalisée. Elle tient à alerter la direction de l'INSPÉ à ce propos.

Richard Cabassut ajoute que certains collègues sont aussi impliqués dans plusieurs formations, les situations difficiles sont donc variées, y compris chez les étudiants : certains sont en stage, d'autres ont un emploi en parallèle, etc. S'il y a trop de contraintes, les solutions vont être plus difficiles à trouver.

Elie Perdrisot souhaite revenir sur un point évoqué précédemment concernant les violences au travail et voudrait savoir de quelles violences il s'agit.

Philippe Clermont indique que lors de la première enquête, un personnel a déclaré être victime de violence au travail, mais le questionnaire étant anonyme, on ne sait pas de qui il s'agit et de quel type de violence précisément. Cela peut être des violences verbales ou physiques, du harcèlement, etc. On essaye de clarifier la situation pour pouvoir remédier au problème.

Le plan d'action concernant la prévention des risques psycho-sociaux dans notre composante (RPS) est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, moins 1 abstention.

4. Actualisation du contrat d'objectifs et de moyens 2022 (dialogue de gestion)

Philippe Clermont rappelle que ce dossier est préparé en vue de la rencontre avec les vice-présidents concernés. Le contrat d'objectifs et de moyens est pluriannuel, il vient alimenter le dialogue de gestion.

Tous les ans, un bilan des actions et des objectifs est réalisé ainsi qu'une projection des demandes de moyens à faire auprès de l'équipe de la présidence de l'université. Il s'agit d'un document de synthèse de 5-6 pages de texte plus les annexes. Il permet à la composante de se positionner. A partir de la page 5, on trouve une présentation du bilan et des projets.

Pour la partie bilan 2020-2021, les relations internationales ont été le secteur le plus impacté par les différentes formes de confinement et de restrictions.

En ce qui concerne les formations, un effort particulier a été porté aux maquettes des masters MEEF et à leur refonte. Mais pour les sciences de l'éducation, une réflexion a été entamée en vue du prochain contrat quinquennal, il faudra donc revoir toute l'offre de formation pour 2023.

Un effort particulier a été fourni pour améliorer la qualité des formations. Une réunion organisée par la vice-présidence Formations de l'Unistra, en mars dernier, avait permis de tracer quelques lignes de force. Un effort a été fait en direction de l'accueil des étudiants par les services, notamment en ce qui concerne la mise en place de la Charte Marianne, avec un important travail de diagnostic et d'amélioration. La labellisation courant mai 2021 a couronné tous ces efforts. Philippe Clermont remercie tous les personnes et services qui y ont contribué. Il s'agira d'étendre cette dynamique prochainement au site de Colmar. Les enseignants et enseignants-chercheurs travaillent de leur côté à la qualité des formations.

Pour 2021-2022, un effort supplémentaire a été annoncé par Michèle Archambault et Éric Tisserand dans le cadre d'un projet IDEX portant sur l'évaluation et la formation par compétences. Un deuxième projet IDEX est consacré à la professionnalisation en licence sciences de l'éducation.

Un effort important est envisagé pour les années à venir, mais la crise sanitaire a freiné tout cela.

La réussite des étudiants passera par un certain nombre d'actions, dont le dispositif *REPARE*, le développement de l'insertion professionnelle, la reconduction du dispositif « *oui si* ».

En ce qui concerne la recherche et l'articulation entre la formation et la recherche, les nouvelles maquettes MEEF vont conduire à réinterroger cette articulation.

En ce qui concerne la recherche « pure », l'objectif de développer le GIS a porté ses fruits, puisqu'il s'étendra dès la rentrée prochaine à l'université de Lorraine et à l'université de Reims/Champagne-Ardenne. Il permettra de structurer les recherches en éducation au niveau du Grand-Est, d'assurer une meilleure visibilité aux recherches menées dans les INSPÉ et de donner un nouvel élan.

Au plan international, l'INSPÉ devrait reprendre une activité un peu plus normale l'an prochain, et permettre à nouveau la mobilité étudiante. La réforme des masters MEEF devrait permettre à plus d'étudiants de partir pour des mobilités plus longues, bien sûr sous réserve de l'évolution de la situation.

La demande de moyens pour l'année prochaine est faite en page 9 et dans les annexes en pages 32 et 33.

Concernant l'occupation des emplois vacants ou susceptibles de l'être, il s'agira d'accroître le nombre de professeurs d'université. De nouvelles possibilités sont offertes avec la nouvelle loi de la programmation de la recherche, avec un levier qui peut être intéressant pour l'INSPE : le repyramidage des postes des maîtres de conférences hors classe en postes de professeurs d'université.

Le souhait de l'INSPÉ est de maintenir toutes les compétences dans les différents services et de maintenir les postes. Pour les BIATSS, il faudra renforcer et faire vivre l'organigramme cible, donner aux collègues les moyens de leurs missions (par exemple en stabilisant un adjoint aux chefs des plus gros services, soit le pôle pédagogique et le pôle des moyens).

Dans les sites, deux CPER sont en cours, mais celui de Colmar est presque terminé. Pour l'aile Joffre, il faudra voir s'il est possible de refaire le 2^{ème} étage. La réfection de la salle de musique est en cours, car elle est complètement inadaptée pour le moment et l'enlèvement de l'orgue a été effectué. Il s'agit là également d'un projet IDEX pour rééquiper cette salle.

En ce qui concerne le CPER de la Meinau, le début construction se fera par la démolition des anciens locaux. L'objectif visé reste l'ouverture des nouveaux bâtiments en 2023. L'INSPÉ va faire un effort financier, avec le soutien du VP finances qui accepte que l'argent non dépensé en fin d'année soit mis de côté pour l'utiliser afin d'équiper nos nouveaux locaux encore à venir. Ce provisionnement sera pluriannuel.

Plusieurs objectifs de notre composante contribuent aux objectifs de l'université. Enfin, un effort sera fait en faveur de l'environnement et du développement durable, de la biodiversité (ex : nichoirs à chauves-souris).

Christophe Marchand relaye les questions des collègues absents. Concernant l'élargissement du GIS, il souhaite savoir dans quel cadre cela a été discuté et s'il y a une nouvelle convention. Il demande des précisions pour le recrutement de personnels à temps partagé (dans quel objectif ? Fléchage ?). Il souhaite en savoir plus sur l'enlèvement de l'orgue à Colmar. Bertrand Bultingaire explique que l'orgue a été expertisé puis récupéré par une association, pour le remettre en service dans un autre lieu.

Philippe Clermont répond que pour le GIS, la discussion s'est faite au sein du comité scientifique du GIS, avec pour objet la nouvelle convention. Les contacts avec les rectorats demeurent, le GIS est élargi mais l'objectif reste le même : développer des recherches de toute nature et des recherches-actions en lien avec le terrain scolaire. La convention a été votée début 2021 dans les différentes instances de l'université.

En ce qui concerne les collègues à temps partagé, la situation n'est pas forcément la plus confortable sur le plan professionnel, mais cela reste pour l'INSPÉ une possibilité d'atteindre un peu plus les 33% d'intervenants du terrain voulus par le ministère. Une personne est prévue en documentation, pour remplacer le départ en retraite de Michèle Archambault et l'autre en SVT 1^{er} degré en remplacement d'un autre départ à la retraite.

Il s'agit de maintenir le potentiel.

Pascale Bergmann adresse ses félicitations pour la qualité du document.

L'actualisation du contrat d'objectifs et de moyens 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, moins 2 abstentions.

5. Formations

5.1. MECC pour l'année 2021-2022

Éric Tisserand présente les Modalités d'évaluation des connaissances et compétences (MECC) qui font suite à l'adoption en Conseil d'institut des dispositions transitoires en MEEF pour l'année 2021-2022. Ces dispositions sont en attente de validation par la CFVU. De nouvelles MECC sont proposées pour les M1, en adéquation avec les nouvelles maquettes et deux dispositifs de MECC pour les fonctionnaires stagiaires.

L'INSPÉ va commencer à développer le projet IDEX formation dans certains parcours, en basculant vers l'évaluation par compétences via un portfolio. Il faut essayer de casser l'idée que chaque matière conduit à une évaluation. Cela rendra les choses plus supportables pour les étudiants et pour les enseignants. Il adresse ses remerciements à l'ensemble des collègues et en particulier à Sylvie Gross et Anne Urban pour l'élaboration de ces MECC.

Elie Perdrisot note qu'il est parfois regrettable qu'il n'y ait qu'une seule évaluation.

Éric Tisserand n'est pas tout à fait d'accord. Il serait presque souhaitable pour certaines évaluations de les rattacher à l'UE plus qu'à la matière (exemple : si l'UE de génétique en SVT vaut 80 HTD, faire plusieurs évaluations semble plutôt logique). A l'INSPÉ, les disciplines à chacun des semestres comptent pour 20h, donc une seconde chance est offerte d'un semestre à l'autre, correspondant à la logique d'organisation qui est différente.

Concernant ces MECC, il y aura encore un parcours 2nd degré et un parcours Sciences de l'éducation à valider en septembre.

Le conseil d'institut approuve les MECC présentées à l'unanimité des membres présents et représentés.

5.2. Calendrier universitaire 2021-2022 (2^{ème} partie)

La démarche consiste à demander un aménagement du calendrier d'origine de l'université pour pouvoir l'adapter aux formations de l'INSPÉ.

Pour certains parcours, il y a une réelle nécessité de l'adapter (par exemple pour les vacances des fonctionnaires stagiaires, qui suivent le calendrier scolaire et non universitaire), ou encore pour le report de jurys en septembre selon la nature de certaines formations (en Sciences de l'éducation).

Le conseil d'institut approuve le calendrier universitaire 2021-2022 présenté à l'unanimité des membres présents et représentés.

5.3. DIU « Enseigner à l'étranger »

5.3.1. Maquette du diplôme

Philippe Clermont présente le projet de création d'un Diplôme Inter-Universitaire (DIU). Ce diplôme est conçu avec l'INSPÉ de Reims afin de développer l'internationalisation de la formation. Les enseignants français à l'étranger sont le premier public cible. Une VAE est possible.

C'est une reconnaissance et un développement des compétences pour enseigner à l'étranger dans les écoles françaises. Ce diplôme doit également permettre aux INSPÉ de travailler avec le réseau de l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger (AEFE), il vise à aller plus loin que le CAPEFE.

La maquette générale comporte 4 modules, soit un total de 120h de formation, dont une partie en présentiel et une partie à distance.

5.3.2. Convention et annexe financière

Ce diplôme doit s'autofinancer, il faut donc y consacrer un budget et le coût est supporté par les personnes qui s'inscrivent à ce DIU. Il est également possible que les établissements supportent le coût de l'inscription plutôt que les candidats à titre personnel. Une convention entre les établissements partenaires régit la co-organisation de la formation.

Pour notre INSPÉ, le diplôme est porté par Andrea Young.

Voir les deux documents attachés : la convention de partenariat entre l'Unistra/INPÉ de l'académie de Strasbourg et l'URCA/INSPÉ de l'académie de Reims, ainsi que la maquette de la formation.
Le coût d'inscription à la formation s'élève à 550 euros.

Le conseil d'institut approuve la convention, la maquette et l'annexe financière de ce DIU présentés à l'unanimité des membres présents et représentés, moins une abstention.

5.4. CAPEFE

Ce point est reporté au conseil de septembre

5.5. Convention générale entre l'académie de Strasbourg et l'université de Strasbourg concernant la formation des enseignants et des personnels d'éducation

5.5.1. Convention

Philippe Clermont précise que cette convention existait déjà pour les anciennes maquettes. En raison de la nouvelle réforme, il faut faire une nouvelle convention, réviser et actualiser l'ancienne. La convention cadre précise les responsabilités respectives et les moyens apportés par les partenaires à la formation. Par exemple pour les personnels, un volant d'heures de décharge est mis à disposition par le rectorat pour l'INSPÉ. Deux équivalents temps plein doivent permettre de renforcer les 33% d'intervenants du terrains scolaires visés par la réforme. Cela concerne également des décharges de maîtres formateurs, et les interventions de conseillers pédagogiques ou de chefs d'établissement.

Une convention spécifique est établie par ailleurs avec la DARILV du rectorat pour le volet bilingue. Globalement, il y a peu de changements.

Daniel Payot souligne que cette convention va être signée par la rectrice et le président d'université, ce point vaut donc pour information mais aussi pour validation.

Anemone Geiger-Jaillet souhaite savoir si l'intervention des professeurs de l'INSPÉ figure dans le PAF.

Philippe Clermont répond par l'affirmative et ces interventions peuvent être prises en compte dans le service des enseignants.

Richard Cabassut ajoute que cela figure également dans le Plan National de Formation.

Le conseil d'institut approuve la convention générale entre l'académie de Strasbourg et l'université de Strasbourg concernant la formation des enseignants et des personnels d'éducation présentée à l'unanimité des membres présents et représentés

5.5.2. Budget de projet

Ce point est reporté au conseil de septembre.

6. Finances

6.1. Projet de budget rectificatif

Bertrand Bultingaire présente les ajustements que l'INSPÉ souhaite opérer. En 2020, les prévisions ont été plutôt justes malgré le confinement et l'exécution du budget s'est faite à 99%.

Il s'agit, avec ce budget rectificatif, de prendre en compte de nouvelles ressources, notamment le reversement du SFC qui représente 61 000 euros cette année.

La convention CAPEFE, pour les deux premières années expérimentales, qui n'était pas signée jusque-là va nous apporter la somme supplémentaire de 19 000 euros (qui correspond à 9 500 euros annuels pour 2019 et 2020).

Les locations de salles rapportent également près de 6 000 euros.

En 2019, l'INSPÉ a demandé l'inscription des provisions, en 2020 aussi, pour un montant total de 40 000 euros/an.

Pour 2021, l'INSPÉ souhaite inscrire au budget rectificatif cette provision et mettre 80 000 euros de côté, soit un montant total de 160 000 euros. Cela permettra de financer les aménagements de la deuxième tranche de construction à la Meinau.

Le conseil d'institut approuve le projet de budget rectificatif présenté à l'unanimité des membres présents et représentés

7. Relations internationales

7.1. Campagne de bourse d'excellence IDEX 21-22 - mobilités sortantes

Philippe Clermont expose que l'INSPÉ a répondu à l'appel à projet de l'université de Strasbourg pour ce projet IDEX. L'INSPÉ s'est vu attribuer de huit semestres. Un appel à candidatures a été fait auprès des étudiants, les dossiers ont été étudiés par la commission des RI.

Comme il n'y avait pas assez de candidats, seulement trois, il n'a pas été nécessaire de faire un tri. Les dossiers sont complets, l'INSPÉ a décidé d'allouer le maximum possible de semestres. Ainsi, deux étudiantes pourront partir deux semestres au Canada au lieu d'un seul. Le faible taux de candidatures semble très probablement dû au contexte sanitaire.

Le conseil d'institut approuve la campagne de bourse d'excellence IDEX 21-22 - mobilités sortantes présentée à l'unanimité des membres présents et représentés

7.2. Candidatures aux mobilités sortantes

Philippe Clermont soumet à approbation le versement de bourses pour les mobilités (subventions accordées dans le cadre de la convention quadripartite en faveur des enseignements bilingues). Il s'agit d'un versement de 60 euros pour chaque étudiant parti en Suisse. La DARILV verse les fonds à l'INSPÉ qui reverse aux étudiants, six sont concernés, soit un montant total de 360 euros.

Le conseil d'institut approuve l'attribution de bourses de mobilités sortantes présentée à l'unanimité des membres présents et représentés

8. Modification du règlement intérieur (article 1.4.6.1 : composition des commissions de sites)

Bertrand Bultingaire présente la modification de la composition de la commission de site, faite pour permettre à un représentant de l'amicale des personnels de l'INSPÉ de candidater, en page 8.

Le conseil d'institut approuve la modification du règlement intérieur (article 1.4.6.1 : composition des commissions de sites) présentée à l'unanimité des membres présents et représentés

9. Commissions consultatives – sièges vacants

Désignation des membres du conseil d'institut				
Commission Personnels et moyens (cette commission doit être représentative de l'ensemble des sites de l'INSPÉ)				
1 membre enseignant du conseil d'institut				
CANDIDATS	NOMBRE DE VOTANTS	POUR	ABSTENTION	
/				
Désignation des personnels de l'INSPÉ				

Commission Personnels et moyens	
<i>1 membre enseignant</i>	
NOMBRE DE VOTANTS	ABSTENTIONS
20	5
CANDIDATS	POUR
Christelle MARSAULT	3
Najoua MOHIB	6
Jean-François STROHM	6

2^{ème} tour :

NOMBRE DE VOTANTS	ABSTENTION
13	1
CANDIDATS	POUR
Najoua MOHIB	5
Jean-François STROHM	7
	ELU

Commission Relations internationales et politique linguistique				
<i>1 membre enseignant</i>				
CANDIDATS	NOMBRE DE VOTANTS	POUR	ABSTENTIONS	
Thierry ROHMER	20	17	3	ELU

Commission Insertion professionnelle et partenariats avec le monde socio-économique			
<i>1 membre enseignant</i>			
NOMBRE DE VOTANTS	ABSTENTIONS		
20	6		
ANDIDATS	POUR		
Christelle MARSAULT	8	ELUE	
Brigitte PAGNANI	6		

Commission Insertion professionnelle et partenariats avec le monde socio-économique				
<i>1 personnel Biatss</i>				
CANDIDATS	NOMBRE DE VOTANTS	POUR	ABSTENTIONS	
/				

Commissions de site de Colmar			
<i>1 enseignant-e</i>			
NOMBRE DE VOTANTS	ABSTENTIONS		
20	11		
CANDIDATS	POUR		
Nathalie LING	7	ELUE	
Colette SCHATZ	2		

Commissions de site de Colmar				
<i>1 représentant des services communs de l'université</i>				
CANDIDATS	NOMBRE DE VOTANTS	POUR	ABSTENTIONS	
/				

Commissions de site de Colmar				
<i>2 représentants des étudiants issus des amicales de l'INSPÉ</i>				
CANDIDATS	NOMBRE DE VOTANTS	POUR	ABSTENTIONS	
/				

Commission des sites de Strasbourg	
<i>1 enseignant-e</i>	

NOMBRE DE VOTANTS	ABSTENTIONS			
20	6			
CANDIDATS		POUR		
Laurent BARRIERE		11	ELU	
Jean-François STROHM		3		
Commission des sites de Strasbourg				
<i>2 représentants des étudiants issus des amicales de l'INSPÉ</i>				
CANDIDATS		NOMBRE DE VOTANTS	POUR	ABSTENTIONS
/				
Commission de site de Colmar				
<i>1 représentant·e de l'amicale des personnels de l'INSPÉ</i>				
CANDIDATS		NOMBRE DE VOTANTS	POUR	ABSTENTIONS
/				
Commission des sites de Strasbourg				
<i>1 représentant·e de l'amicale des personnels de l'INSPÉ</i>				
CANDIDATS		NOMBRE DE VOTANTS	POUR	ABSTENTIONS
Barbara BILGER		22	22	0
				ELUE

10. Subventions des amicales de l'INSPÉ

10.1. Le Gafe

10.2. Volubilis

Le GAFE et l'amicale des personnels Volubilis demandent comme chaque année une subvention de 1 000 euros. Philippe Clermont remercie les amicales pour leur vitalité et les actions qu'elles proposent malgré la crise sanitaire. Les deux amicales ont adressé au directeur un bilan des actions effectuées dans l'année et une liste de projets pour l'année à venir.

Philippe Clermont fait part de son avis très favorable pour ces deux demandes, auxquelles il apporte son soutien. Concernant le projet d'aide aux étudiants, le GAFE déposera une demande de financement spéciale. Elie Perdrisot remercie la direction de l'INSPÉ pour son soutien.

Le conseil d'institut approuve la demande de subvention de 1 000€ du GAFE, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le conseil d'institut approuve la demande de subvention de 1 000€ de Volubilis, à l'unanimité des membres présents et représentés.

11. Convention

11.1. Basket center

Bertrand Bultingaire informe le Conseil concernant ce gymnase en cours de construction sur le terrain du lycée Couffignal. Cette structure est adaptée à nos besoins et très proche de l'INSPÉ. Par ailleurs, le gymnase du Neuhoef est vieillissant et l'INSPÉ est appelé à quitter la rue de Neuvic à l'issue de la construction de la deuxième tranche de la Meinau. L'INSPÉ doit établir une convention avec le Basket Center et l'assurer de son engagement pour environ 370 heures par an d'utilisation. Cela comprend aussi un espace de rangement pour nos équipements. Une possibilité de réduction tarifaire hors formation sera proposée à nos étudiants.

Daniel Payot s'interroge sur le fait que ce soit l'INSPÉ qui passe cette convention plutôt que l'université. Philippe Clermont explique que la construction d'un gymnase dans notre deuxième tranche a été supprimée du projet initial. Il y avait un besoin urgent de solution de repli. La DGS de l'université a demandé cependant à l'INSPÉ de prendre

en charge ces frais de location, ce qui n'est pas normal. Il faudra aborder à nouveau cette question lors du dialogue de gestion. Mais dans un premier temps, il s'agit de parer au plus pressé et de s'engager.

Anemone Geiger-Jaillet souhaite savoir si un gymnase est prévu dans le projet de construction de l'école.

Philippe Clermont répond qu'on ne le sait pas, il est seulement question d'une salle d'évolution pour le moment.

Le conseil d'institut approuve la convention avec le Basket center à l'unanimité des membres présents et représentés.

12. Divers

Les élus enseignants du Conseil d'institut de l'INSPÉ ont adressé une demande à Daniel Payot, président du Conseil, pour présenter une motion lors de cette séance.

Daniel Payot accède à cette requête et donne la parole à M. Richard Cabassut qui tout d'abord demande à M. Christophe Marchand si une réponse de Mme la Rectrice a été apportée suite au compte rendu du conseil précédent.

Suite à la réponse négative de Christophe Marchand, Richard Cabassut donne alors lecture du projet de motion suivant :

Texte de la motion :

Proposition de motion :

Le conseil de l'INSPÉ souhaite rappeler avec solennité des principes qui guident le fonctionnement de l'INSPE :

- La position d' élu représentant au Conseil permet une expression qui marquerait son désaccord avec la politique gouvernementale en matière de formation des maîtres et d'enseignement.*
- La distinction entre la position d' élu au Conseil et la compétence professionnelle du même élu dans le cadre de ses activités professionnelles au sein de l'INSPE doit être garantie.*
- Dans le cas où un formateur de l'INSPE serait relevé de ses missions de formation continue au sein de l'académie, Mme le Recteur de l'académie de Strasbourg, responsable de la formation continue des enseignants dans l'académie de Strasbourg, devrait expliquer à l'intéressé les raisons de l'arrêt de sa mission de formation continue.*

Pascal Marquet et Anemone Geiger-Jaillet soutiennent cette motion et l'approuvent.

Pascale Gossin rappelle une nouvelle fois que les membres élus de ce Conseil ne parlent pas en leur nom mais représentent leurs collègues et portent leurs voix.

Après ce bref débat concernant cette motion, il est procédé au vote :

La motion présentée est adoptée avec 11 voix pour, 2 abstentions et 3 votes contre des membres présents et représentés.

Après ce vote, Richard Cabassut indique qu'il va saisir le ministre de l'éducation nationale en demandant des explications sur la position prise par la Rectrice de l'Académie de Strasbourg et il saisira également les syndicats sur la protection du statut d' élu.

Cette motion sera transmise pour information à :

- Monsieur Michel Deneken, Présidente de l'Université de Strasbourg
- Madame Elisabeth Laporte, Rectrice de l'académie de Strasbourg
- Madame Fabienne Blaise, Rectrice déléguée à l'ESRI - Région académique Grand-Est

Fait à Strasbourg, le 22 septembre 2021

Le Directeur de l'INSPÉ

Philippe CLERMONT



Le Président du conseil d'institut

Daniel PAYOT

